

Comité Exécutif

Ordre du jour

- Informations diverses
- Règle de direction sans HDR par CPJ (suite)
- Examen de codirection de thèses sans HDR
- Examen des demandes de mobilité sortante
- Réunion avec bureaux de domaine
- Répartition des contrats doctoraux ULille
- Questions diverses

Informations diverses

- 7 fev Réunion CCI- Redoc SPI – 2 témoins par domaine – compte linkedin des doctorants
- 16 fev Programme gradué IKS : reunion d'information et creation formation sur ADUM (recensement des doctorants)
- Mars Réunion avec Présidence sur évaluation HCERES
- 16 Mars 28 (sur 70) docteurs MADIS 2022 inscrits à la cérémonie
- 7 Mars Réunion college doctoral PhD Job Day – Compedoc- ...

Composition CSI a minima

- Règle générales- le CSI comprend
 - au minimum deux membres, dont au moins un est habilité à diriger des recherches ou équivalent.
 - au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse.
- D1,D2,D3
 - 1 membre du bureau (non spécialiste) ou directeur ED non impliqué dans la direction
 - 1 ou 2 membres a minima :
 - 1 HDR spécialiste et extérieur à Ulille, Centrale Lille, IMT et UGE (site de Lille)
 - 2 HDRs, dont 1 spécialiste et 1 extérieur à Ulille, Centrale Lille, IMT et UGE (site de Lille)

Calendrier CSI-D1

- 15 mars Recensement des doctorants pour CSI-D1
- 16 mars du Demande par MADIS au doctorant et Directeur de thèse du membre HDR extérieur spécialiste domaine ou de 2 HDRs, un spécialiste du domaine et un extérieur.
- 2 mai Saisie sur ADUM par le doctorant des coordonnées du membre HDR extérieur spécialiste du domaine
- 15 mai MADIS finalise la composition complète sur ADUM (DED comme référent + extérieur + membre du bureau) et demande au doctorant son désaccord sur la composition
- 1^{er} juin Début des CSI-D1

Calendrier CSI-D2

- 15 mars Recensement des doctorants pour CSI-D2
- 16 mars Demande par MADIS au membre HDR extérieur spécialiste son acceptation de participer au CSI-D2 (copie du directeur de thèse et doctorant).
- 2 mai Acceptation du membre HDR extérieur
- 20 mai Dépôt par le doctorant du rapport sur madis-csi-d2.sciencesconf.org
- 20 juin Dépôt de l'avis du directeur de thèse et de l'HDR extérieur sur madis-csi-d2.sciencesconf.org
- 27 juin Début des CSI-D2 par Macaire

Calendrier 2023

- 9 mars - 9h Réunion des bureaux
- 16 mars- 16h Cérémonie des docteurs
- 31 Mars Réponse de la Région sur les sujets présélectionnés.
- S14 -6 avril- 9h Comité exécutif
- 9 Mai Transmission par directeur de thèse au directeur d'unité, au DED, du domaine et à sec-edmadis@univ-lille.fr, des dossiers des candidats retenus et classés
- 24 mai Transmission des classements par les unités de recherche
- 25 mai-9h Comité exécutif puis auditions et bureaux de domaine
- 31 mai- 17h Remontée des classements par bureaux
- 1er juin 14h Comité exécutif avec représentants des établissements
- 2 juin 9h Conseil de l'ED - Contrats doctoraux